

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENT ET DE RENSEIGNEMENTS
COMPLÉMENTAIRES**

(article R. 225-88 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du vendredi 26 mars 2021 à 10 heures au siège social de la Société

**Vous pouvez consulter la documentation concernant l'Assemblée Générale Mixte
du 26 mars 2021 sur le site internet de la société :**

<https://www.supersonicimagine.fr/Investisseurs/Documentation/Assemblees-Generales>

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Adresse

Adresse électronique

Propriétaire de actions nominatives de la Société SuperSonic
Imagine,

Propriétaire de actions au porteur¹ de la Société SuperSonic
Imagine,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du
26 mars 2021, tels qu'ils sont visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

par courrier postal à l'adresse susmentionnée

par courrier électronique à l'adresse susmentionnée

Fait à, le 2021.

Signature.....

.....

¹ Les actionnaires au porteur doivent joindre à leur demande d'envoi de documents et renseignements une attestation d'inscription de leurs titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité, justifiant de leur qualité d'actionnaire à la date de leur demande.

Cette demande est à retourner **au plus tard le cinquième jour inclusivement** avant l'Assemblée Générale, soit par télécommunication électronique (à l'adresse suivante : supersonicimagine@newcap.eu), soit par courrier à l'adresse suivante :

SuperSonic Imagine
Les jardins de la Duranne – Bât E&F
510, rue Rene Descartes
Aix-en-Provence (13857)

Conformément à l'article 3 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (dont l'application a été prolongée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020), **la communication des documents pourra valablement vous être faite par voie électronique dès lors que vous avez renseigné votre adresse électronique pour cette transmission.**

(*) Avertissement – COVID-19 – Modalités de tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2021 : **la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'Assemblée Générale en fonction notamment des impératifs sanitaires et/ou légaux.** Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la Société <https://www.supersonicimagine.fr> – Investisseurs > Documentation > Assemblées Générales.

AVIS : Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique.